

ATTENTION : CES TABLEAUX DE TARIFS DOIVENT ÊTRE INTERPRÉTÉS EN RELATION AVEC LES ARTICLES DE L'ENTENTE COLLECTIVE S'Y RAPPORTANT

LE FILS D'ADRIEN DANSE

1^{ER} SEPTEMBRE 2016 AU 31 AOÛT 2019

	Tarif horaire de répétition	Tarif de représentation
*Apprenti (moins de 3 ans)	18 \$	S/O
*Danseur junior (0 à 3 ans)	20 \$	200 \$
*Danseur intermédiaire (3-6 ans)	23 \$	200 \$
*Danseur sénior (6 ans et +)	25 \$	200 \$

*Les critères servant à l'établissement du niveau tarifaire du danseur sont les suivants :

a) L'année zéro :

- i. a complété une formation professionnelle en danse ou en art d'interprétation, ou l'équivalent; ou
- ii. avoir participé à une production en danse concrétisée par une ou des représentations publiques données dans un contexte professionnel; ou
- iii. est reconnu comme danseur, dans le milieu de la danse.

b) Les années d'expériences :

- i. une année d'expérience correspond à une année civile au cours de laquelle le danseur a participé à au moins une production professionnelle.